

RETOUR D'EXPERIENCE

Audience du 28 mai 2009

Il fallait bien une première, j'y ai assisté.

Sous la présidence d'un juge du Tribunal Administratif, l'affaire opposait une patiente à un masseur-kinésithérapeute assisté de son avocat : atmosphère solennelle un peu tendue.

Interventions de la plaignante, des assesseurs et du représentant de la Santé Publique qui permettent de mesurer les difficultés de communication (à chacun son vocabulaire...).

La parole est à l'avocat du M.K : situation clairement exposée suivie d'une brève plaidoirie.

La parole est donnée à notre confrère qui semble très impressionné...lui !

Après s'être retirée pour un court délibéré, la chambre rend son verdict.

Je retiendrais de cette audience la sagesse du juge qui a su trouver les mots pour aider les parties en présence à s'exprimer malgré l'émotion.

Je retiendrais également le « mal-être » du M.K. qui sagement s'était fait accompagné d'un avocat.

Et surtout je retiendrais combien il est important d'être à l'écoute des mots et de savoir les entendre.

Pour terminer, j'y ai assisté en spectateur. Je ne souhaite jamais comparaître !

Jacques VIDAL

Conseiller Ordinal du Val d'Oise